



HONORAIRES DES PRESTATIONS IMMOBILIERES AU 1^{ER} JANVIER 2025

AVIS DE VALEUR – ESTIMATIONS - CONSTATS D’AFFICHAGE – ETUDE DE MARCHÉ

Avis de valeur
Étude de Marché

Offert
420€ T.T.C.

TRANSACTION SUR IMMEUBLES (Appartement, Maison, Terrain, Garage...)

PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES DEGRESSIFS
Jusqu'à 100 000 €	Forfait 8.000€ T.T.C.
De 100 000,1 € à 200 000 €	7% T.T.C.
De 200 000,1 € à 350 000 €	6% T.T.C.
Au-delà de 350 000,1 € et plus	5% T.T.C.

Les honoraires sont exprimés T.V.A. incluse au taux de 20%. Ils sont calculés sur le montant net vendeur de la transaction réalisée et sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les termes du mandat.

TRANSACTIONS SUR MURS ET FONDS DE COMMERCE

10 % H.T. du montant net vendeur

GESTION & LOCATION IMMOBILIERES

Tarifs tenant compte de la loi Alur

LOCATION

Baux soumis à la loi du 6 juillet 1989 Vide ou Meublée en résidence principale. Est considérée comme résidence principale, un logement occupé au moins 9 mois par an Bail d'une durée minimum de 1 an.

Mission complète : recherche de locataire, entremise, établissement du bail, état des lieux.

Honoraires imputables au locataire

(Cf. <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/loi-laccès-logement-urbanisme-renove-loi-alur>)

Zones très tendues **12€/m2 + 3€/m2 (état des lieux)**

(Paris, certaines communes de la petite couronne - zone A bis de l'article R. 304-1 du Code de la Construction et de l'Habitation)

Zones tendues **10€/m2 + 3€/m2 (état des lieux)**

Hors zones tendues **8€/m2 + 3€/m2 (état des lieux)**

Honoraires imputables au bailleur

1 mois de loyer HC

GESTION IMMEUBLES D'HABITATION

Baux soumis à la loi du 6 juillet 1989 Vide ou Meublée en résidence principale. Est considérée comme résidence principale, un logement occupé au moins 9 mois par an Bail d'une durée minimum de 1 an.

Mandat de gestion, émission des appels et quittances, encaissements, comptes rendus, révision des loyers, gestion des provisions, comptabilité, reddition des comptes mensuels :

7%TTC du montant annuel du loyer HC

Prestations optionnelles :

Visite conseil, demande de devis travaux :	150€TTC
Réparations urgentes :	36€TTC
Gestion des réparations (inf. à 1.500€) :	150€TTC
Recouvrement des créances, gestion des sinistres :	300€TTC
Assurance loyers impayés :	2,40%TTC
Autres prestations :	sur devis

GESTION BAUX AUTRES

Baux société, Bureaux, locaux commerciaux, baux non soumis à la loi du 6 juillet 1989 Résidence secondaire, bail société, etc...

Honoraires partagés entre bailleur et locataire

25% HT du loyer annuel HT/HC + TVA 20%

Parkings

Honoraires à la charge du locataire **180 €TTC**

Honoraires à la charge du propriétaire **180 €TTC**

MENTIONS LEGALES - CARTE - ASSURANCES

Siège social : 12 rue Galilée – 75116 Paris – RCS Paris B 907 714 489 – SAS au Capital de 1.200€ - TVA FR11907714489 – www.diese-gp.fr – contact@diese-gp.fr – Standard 0140075582 – Adhérent SNPI - Transactions sur immeubles et fonds de commerce, gestion immobilière - Carte professionnelle n° CPI75012025000000017 délivrée par la CCI Paris IdF - RCP Serenis Assurances SA – 63 chemin Antoine Pardon - 69814 Tassin Cedex - Garanties financières, Transactions 500.000€, Gestion 110.000€ - QBE Europe SA - Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets - 92913 - Paris La Défense Cedex.

DPO

Pouillart Julien - 12 rue Galilée – 75116 Paris - julien@diese-gp.fr

MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L 611-1 du code de la consommation, le consommateur est informé qu'il a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation dans les conditions prévues aux articles L 611-1 et suivants du code de la consommation, dont les coordonnées administratives sont : MEDIMMOCONSO, 1 Allée du Parc de Mesemena - Bât. A - CS25222 - 44505 LA BAULE CEDEX ; Site internet : <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation/>

